



## AVIS PUBLIC

### AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2098-LAS-212

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 8 septembre 2025, le règlement suivant :

2098-LAS-212      Règlement modifiant le Règlement de zonage 2098 de manière à réviser l'encadrement des établissements d'hébergement touristique.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse [greffe.lasalle@montreal.ca](mailto:greffe.lasalle@montreal.ca).

Ce règlement est entré en vigueur le 5 novembre 2025.

DONNÉ À LASALLE, ce 6 novembre 2025.

Simon Provost-Goupil  
Secrétaire d'arrondissement